

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 16 mai 2011

Presque un accord sectoriel pour la construction

Un pré-accord a été atteint entre les partenaires sociaux du secteur de la construction. Il concerne 26.000 entreprises de construction et 180.000 ouvriers et porte sur les conditions salariales et de travail pour les années 2011 et 2012. L'accord s'inspire du compromis du gouvernement relatif au projet d'accord interprofessionnel et s'inscrit dans le cadre de la norme salariale fixée dans l'AR du 28 mars 2011.

Plus concrètement, cela signifie que les salaires vont augmenter de 0,3% au 1er janvier 2012 et que des adaptations seront apportées à l'indemnité de mobilité. Il a aussi été convenu que le Fonds de Sécurité d'Existence devait combler son déficit. Dans cette optique, il doit d'abord s'attacher à éliminer les éventuels excès existants ou usages abusifs des régimes de sécurité d'existence. Le secteur va aussi explorer la possibilité de créer une commission paritaire unique pour tous les travailleurs du secteur de la construction (ouvriers et employés). Enfin, l'accord comprend aussi des efforts de lutte contre la fraude sociale.

Les deux organisations patronales de la construction, la Confédération Construction et Bouwunie, se réjouissent d'être finalement parvenues avec les syndicats à un accord équilibré, après de longues et difficiles négociations. Elles demandent à présent que les pouvoirs publics apportent réellement leur soutien à la lutte contre la fraude sociale organisée dans une perspective nationale et européenne.

Pour plus d'informations concernant ce communiqué de presse:

Peter Boelaert • Attaché de presse

T 02 545 56 28 • M 0479 30 91 59 • F 02 545 59 09

peter.boelaert@confederationconstruction.be